



## Seule handicapée et vulnérable

Par **Chambon michele**, le **22/02/2017** à **18:54**

Ma voisine vit seule, atteinte d'une Sep elle fait régulièrement des malaises (est restée 2 jours sans secours) et doit à ces occasions se faire hospitaliser. Depuis elle ns a confié sa clé pour relever son courrier et pénétrer chez elle en son absence et en cas de besoin. Ns voulons bien lui porter assistance mais aujourd'hui ns ns posons la question quel risque juridique encourrons nous en cas de plus graves problèmes considérant que ns disposons d'une clé. Devons ns la lui rendre ? La famille proche est éloignée et ne se rend pas compte de son état, que de son côté elle minimise. Merci de ns éclairer sur la conduite à tenir. C'est compliqué et ns perturbe un peu.

Par **youris**, le **22/02/2017** à **20:29**

bonjour,  
je pense que la meilleur solution est de prévenir les services sociaux de votre commune de la situation de votre voisine.  
salutations